



AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

du dossier de modification simplifiée n° 3 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes de La Haye du Puits

Monsieur le Président de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, par l'arrêté N°2021-024, en date du 15 novembre 2021, a engagé la modification simplifiée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes de La Haye du Puits. La modification simplifiée a pour objet de corriger l'indice du zonage de la parcelle ZB n° 39, sise sur la commune déléguée de Glatigny (La Haye), établissement de tourisme, non identifié lors de l'élaboration du PLUi.

Conformément à la délibération du conseil communautaire, en date du 27 janvier 2022, le projet de modification simplifiée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes de La Haye du Puits, accompagné de l'exposé de ses motifs, des avis émis par les PPA, ainsi que d'un registre permettant au public de formuler ses observations, doivent être **mis à la disposition du public au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et à la mairie de La Haye, et ce, du lundi 14 février 2022 au vendredi 18 mars 2022, inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et 13h30 à 17h30 ; sauf le vendredi, fermeture à 16h30 ;

Mairie de La Haye : les lundis de 14h à 17h30, les mercredis et samedis de 9h à 12h, et les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h – 14h à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier (en mairie, au siège, mais également sur le site internet : www.cocm.fr) et consigner éventuellement ses observations sur les registres, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, à l'attention de Monsieur le Président, 20 rue des Aubépines, 50250 LA HAYE.

Le présent avis sera affiché au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et dans les mairies des communes membres pendant toute la durée de la mise à disposition. A l'expiration du délai, les registres seront clos. Le bilan de la mise à disposition sera présenté en Conseil communautaire qui en délibérera, et adoptera par délibération le projet de modification simplifiée n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de communes de La Haye du Puits, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public. La délibération en date du 27 janvier 2022 a été régulièrement affichée au siège de la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et dans les mairies des communes membres, et reste consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,

Henri Lemoigne